



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Deux, le douze décembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 6 décembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 4
Abstentions :
Contre : 25

Présents : MM Bayle, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Valla), M. Boukal (pouvoir à M. Chabaud), M. Chezeau (pouvoir à Mme Bayle), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Jouve), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : M. Jacques Chabaud

Objet : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal (proposition de délibération de Monsieur Raphaël BUARD, Conseiller municipal - Le Teil, c'est vous !)

Le règlement intérieur peut faire l'objet d'une modification par le Conseil municipal, à la demande du Maire ou sur proposition d'un conseiller municipal.

Monsieur Raphaël BUARD propose de modifier l'article 30 du règlement intérieur en complétant l'article 30 « Expression des élus » par la possibilité pour les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale de s'exprimer dans toute publication comportant des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil municipal, y compris sur le site Internet de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

N'APPROUVE PAS la modification de l'article 30 du règlement intérieur intégrant pour les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale la possibilité de s'exprimer dans toute publication comportant des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil municipal, y compris sur le site Internet de la commune.

Pour extrait conforme

Le Maire,




Olivier PEVERELLI

Le Secrétaire de séance,



Jacques CHABAUD